Image not found or type unknown

récupération de mes affaires personnelles dans l'école où j'ai travaillé

Par **coetcle**, le **06/07/2023** à **09:24**

Bonjour,

J'ai quitté l'école où j'ai travaillé depuis 2022. J'ai emporté toutes mes affaires à l'exception de 3 meubles que j'avais laissé à disposition de 2 collègues. Je leur ai fait signé un papier de prêt de meuble. Je leur avais dit que je le récupèrerai à la fin de l'année scolaire.

La fin de l'année scolaire étant arrivée, 2 mails ont été envoyé au directeur (dont une de relance) pour lui demander de convenir d'une date nous arrangeant tous les deux. A ce jour je n'ai aucune réponse de sa part. Même au téléphone il ne répond pas et la secrétaire est partie depuis.

De quel recours dois je user? huissier? plainte? main courante?

Par **Marck.ESP**, le **06/07/2023** à **10:14**

Bonjour

Je ne vois nul délit susceptible de justifier une plainte

Plutôt qu'un mail, préférez une Recommandé avec AR.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés